

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
*LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE*

-----  
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
Préfecture de Tours

« VAL D'AMBOISE »

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL de la COMMUNAUTE**

**Séance du 20 Mai 2010**

Le Conseil de la Communauté de Communes Val d'Amboise,  
Légalement convoqué s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mr Claude COURGEAU.

**Présents :** Monsieur Claude COURGEAU Président, Monsieur Christian GUYON, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Jean-Claude GAUDION, Monsieur Michel GASIOROWSKI, Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Jean PASSAVANT suppléant de Monsieur Michel NYS, Madame Chantal ALEXANDRE, Madame Nelly CHAUVELIN, Madame Evelyne LATAPY, Monsieur Philippe LEVRET, Madame Sophie AULAGNET suppléante de Madame Marie-Christine GRILLET, Monsieur Daniel ANDRE, Monsieur Dominique BERDON, Monsieur Claude MICHEL, Madame Huguette DELAINE, Monsieur Claude COMMAILLE suppléant de Monsieur Georges RENAUD, Madame Martine ROBINET, Monsieur Gérard CARREAU, Monsieur Norbert FLAD, Monsieur René CLERQUIN, Madame Edwige DUBOIS, Madame Marie-France TASSART suppléante de Monsieur Dominique RIGAULT, Madame Claudine GILLET suppléante de Madame Marie-Josée BARBIER, Monsieur Jean-Pierre CHABERT, Monsieur Jean-Pierre BODIER, Madame Marie-Claire JAUTROU, Monsieur Patrick OESTERLE, Monsieur Jean-Pierre SCHUBERT, Madame Béatrice ORAIN, Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU, Monsieur Maurice PLY, Monsieur Pierre MORIN, Madame Aude YUNG suppléante de Monsieur Gérard LECOQ, Madame Dany TOURNIER, Madame Anne-Lise ALAIN suppléante de Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-Michel GUERY suppléant de Monsieur Jean-Claude LOUET, Madame Simone GEMOND-MAURICE, Monsieur Jean MICHAUX, Madame Claudine BELLEFILLE suppléante de Madame Annie BROCHARD, Monsieur Yves LEGROS, Monsieur Laurent BOREL, Monsieur Michel REVERDY, Monsieur Bruno CHERIOUX.

**Excusé(s) :** Mesdames Marie-Christine GRILLET, Marie Josée BARBIER, Catherine MEUNIER, Annie BROCHARD et Messieurs Michel NYS, Georges RENAUD, Dominique RIGAULT, Gérard LECOQ, Jean-Claude LOUET.

**Absent(s) :**

**Secrétaire :** Damien FORATIER

**La séance a débuté à 18h30.**

**Le compte rendu du conseil communautaire précédent est accepté à l'unanimité.**

Délibération n° 10 – 03 - 01

**ELECTION D'UN DELEGUE**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE L'ASSOCIATION POUR L'HABITAT DES JEUNES**  
**EN PAYS LOIRE TOURAIN**  
**(Foyer des Jeunes Travailleurs)**

**Le Conseil de la Communauté**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la convention d'objectifs et de moyens liant la Communauté de Communes Val d'Amboise et l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les candidatures proposées,

**Décide d'élire à l'unanimité**

**Article unique** : Comme délégué titulaire au Conseil d'administration de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine :

- Madame Chantal ALEXANDRE

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 03 - 02

**ELECTION D'UN REPRESENTANT**  
**AU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL**  
**D'AMBOISE CHATEAU-RENAULT**

**Le Conseil de la Communauté**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret du 9 avril 2010 et notamment l'article R6143-3,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les candidatures proposées,

**Décide d'élire à l'unanimité**

**Article unique** : Comme représentant titulaire au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault :

- Madame Isabelle GAUDRON

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

## Délibération n° 10 – 03 – 03

### APEVA AIDES ACCORDEES AUX ENTREPRISES

#### Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 Décembre 2006 autorisant la mise en œuvre du dispositif APEVA,  
Vu la convention signée avec le Conseil Régional Centre le 9 Février 2007,  
Vu le rapport du comité de pilotage APEVA du 10 Mai 2010,

#### Décide

**Article 1 :** D'octroyer une subvention dans le cadre du dispositif APEVA à :

Entreprise – Commune	Représenté par	Montant
Le Petit Lussault - Nazelles-Négron	Jean-Louis RAFFY	6 000 €
Accès Paysage – Noizay	Thibaut ARHUR	3 200 €
Bellefille Vincent – Saint Règle	Vincent BELLEFILLE	1 440 €

**Article 2 :** D'autoriser le Président à signer toutes pièces afférant à ces dossiers.

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 1

## Délibération n° 10 – 03 - 04

### ASSOVA AIDES ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

#### Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1511-3, L2121-29, L4222-1 et L3211-1,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 Septembre 2008 autorisant la mise en œuvre du dispositif ASSOVA,  
Vu l'avis favorable du bureau le 21 avril 2010,  
Vu les rapports du comité de pilotage APEVA- ASSOVA du 7 décembre 2009 et 1<sup>er</sup> mars 2010,  
Vu le rapport présenté,

#### Décide

**Article 1 :** D'octroyer une subvention dans le cadre du dispositif ASSOVA à :

Associations – Commune	Représenté par	Montant
DYNASSO PLUS à AMBOISE	Monsieur José Rodriguès Président	4 000 €
Association Renaissance Amboisienne	Madame Florence MONTEIRO Présidente	4 000 €

**Article 2 :** D'autoriser le Président à signer toutes pièces afférant à ces dossiers.

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Délibération n° 10 – 03 - 05

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### DIAGNOSTIC VULNERABILITE AUX INONDATIONS

##### Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique Culture Tourisme lors de sa séance 12 Avril 2010,  
Considérant l'intérêt de contribuer à la compétitivité des territoires,  
Vu le rapport présenté,

##### Décide

**Article 1 :** D'approuver le renouvellement de son engagement en 2010 dans la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises de son territoire.

**Article 2 :** D'approuver l'attribution d'une subvention de 7 500 € à l'Etablissement Public Loire pour la réalisation de 5 diagnostics.

**Article 3 :** De solliciter le cofinancement respectif par le Conseil Régional Centre et le Conseil Général d'Indre et Loire de 5 diagnostics supplémentaires, dans le respect des orientations stratégiques définies par Val d'Amboise.

**Article 4 :** D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Délibération n° 10 – 03 - 06

#### STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT LIMERAY - CANGEY

##### Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les nouveaux statuts ci-joint,  
Vu la délibération du Syndicat Mixte d'Assainissement du 9 Mars 2010,  
Vu le rapport présenté,

##### Décide

**Article Unique :** D'approuver les nouveaux statuts du SIA de LIMERAY – CANGEY.

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 03 - 07

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE RACCORDEMENT DE LA VILLE  
DE SAINT OUEN LES VIGNES SUR LE RESEAU DES EAUX USEES DE VAL D'AMBOISE**

**Le Conseil de la Communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 5211-10  
Vu le rapport présenté,

**Décide**

**Article unique :** D'autoriser le Président à mettre au point et à signer l'avenant n°3 à la convention de raccordement de la Ville de Saint-Ouen-les-Vignes sur le réseau des eaux usées de Val d'Amboise, avenant au terme duquel la population raccordable est modifiée et les conditions financières recalculées.

**Pour : 45**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Délibération n° 10 – 03 - 08

**MODIFICATION STATUTAIRE  
PRISE DE COMPETENCE  
GENS DU VOYAGE**

**Le Conseil de la Communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 5211-10  
Vu l'avis favorable du Bureau du 7 Avril 2010 et de la commission Habitat du 26 Avril 2010,  
Vu le rapport présenté,

**Décide d'adopter**

**Article Unique :** Il est adjoint à l'article 3.6 « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » l'alinéa suivant :

- Gens du voyage : Acquisition, aménagement et gestion d'une aire des gens du voyage conforme au schéma départemental.

**Monsieur Bruno CHERIOUX souhaite savoir si les communes membres du syndicat des Gens du Voyage continueront les paiements au syndicat et/ou à la communauté de communes Val d'Amboise.**

**Monsieur Claude COURGEAU explique qu'il est possible que le syndicat doive être dissolu mais qu'il est trop tôt pour l'affirmer.**

**Les problèmes de grands rassemblements et d'aire d'accueil pour les grands passages ne seront pas résolus pour l'instant.**

**Pour : 45**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Délibération n° 10 – 03 - 09

**ASSOCIATION POUR L'HABITAT DES JEUNES  
EN PAYS LOIRE TOURAIN**

**AIDE EXCEPTIONNELLE**

**Le Conseil de la Communauté**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable des commissions concernées,  
Vu le rapport présenté,

**Décide**

**Article Unique:** D'approuver le versement exceptionnel de 60 000 € à l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine destiné à contribuer au rétablissement des fonds propres de l'Association.

**Cette aide exceptionnelle fait suite aux derniers débats suscités lors du précédent conseil ; Monsieur GUYON approuve cette initiative représentant un excellent compromis.**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 03 - 10

**ASSOCIATION POUR L'HABITAT DES JEUNES  
EN PAYS LOIRE TOURAIN**

**AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION DE LOGEMENTS FOYERS**

**Le Conseil de la Communauté**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable des commissions concernées,  
Vu la convention de location approuvée par délibération du 17 Octobre 2007,  
Vu le rapport présenté,

**Décide**

**Article 1 :** D'annuler l'article 4 de la convention de location de logements – foyers construits avec l'aide de prêts locatifs aidés.

**Article 2 :** De remplacer cet article par l'intitulé suivant :  
« Du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, cette redevance s'élèvera à 90 000 € . »

**Article 3 :** D'autoriser le Président à signer cet avenant avec le représentant dûment mandaté de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine.

**Les comités de pilotage sont désormais mensuels afin de permettre un meilleur suivi de l'association. Le prochain se tiendra le mercredi 16 juin 2010 à 9h00.**

Monsieur COURGEAU rappelle que, suite à l'invitation reçue pour la manifestation de l'ASHAJ « Le Bouquet de Maletrenne », des élus s'y rendront après le conseil.

Pour : 45  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Délibération n° 10 – 03 - 11

DECISIONS MODIFICATIVES

**Le Conseil de la Communauté**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'avis favorable de la Commission Enfance-Habitat du 26 avril 2010,  
 Vu l'avis de la Commission Finances et Personnel du 10 mai 2010,  
 Vu le rapport présenté,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver les décisions modificatives du budget général de Val d'Amboise :

COM.COM. VAL D'AMBOISE				Exercice 2010		Liste des décisions modificatives	
DM1 REGULARISATION EMPRUNT PISCINE ET TRAVAUX CRE Avant BS Date de saisie: 08/03/2010 Votée							
					Investissement	Fonctionnement	Total
				Recettes	-291,60	0,00	-291,60
				Dépenses	-291,60	0,00	-291,60
				Solde	0,00	0,00	0,00
Ligne	Sens	Imputation			Libelle		Montant
1	D	16818	64	OI 03	Autres prêteurs		29 708,40
2	R	16878	64	OI 03	Autres organismes et particuliers		29 708,40
3	D	2188	MULTIACC64	R 022	Autres immobilisations corporelles		-50 000,00
5	D	6574	020	R 99	Subventions de fonctionnement aux associations et autres org		60 000,00
6	D	022	01	R 99	Dépenses imprévues		-30 000,00
7	D	2111	90	R 99	Transactions terrains nus		-30 000,00
8	R	021	01	OS 99	Virement de la section de fonctionnement		-30 000,00
9	D	023	01	OS 99	Virement de la section d'investissement		-30 000,00
10	D	2135	64	R 99	Installations générales, agencements, aménagements des co		50 000,00

**Article 2 :** D'approuver les décisions modificatives du budget assainissement de Val d'Amboise :

COM.COM. VAL D'AMBOISE ASSAINISSEMENT				Exercice 2010		Liste des décisions modificatives	
DM1 CPLT AFFECTATION DU RESULTAT 2010 + REGUL PRÊT Avant BS Date de saisie: 08/02/2010 Votée							
					Investissement	Fonctionnement	Total
				Recettes	76 824,00	0,00	76 824,00
				Dépenses	76 824,00	0,00	76 824,00
				Solde	0,00	0,00	0,00
Ligne	Sens	Imputation			Libelle		Montant
2	D	13111		OI 99	Agence de l'eau		76 824,00
3	R	167		OI 99	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		76 824,00

Pour : 45  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**CREATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE  
SUR LE PARC D'ACTIVITES LA BOITARDIERE**

**Le Conseil de la Communauté**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le projet d'étude d'une implantation d'un parc photovoltaïque sur la partie Est du Parc d'Activités La Boitardière.

**Article 2** : D'autoriser le Président à lancer les consultations nécessaires afin que Val d'Amboise se prononce sur ce projet dans les mois qui viennent.

**Suite à la demande de Monsieur Christian GUYON, Madame Chantal ALEXANDRE explique que Val d'Amboise a été sollicité par quatre entreprises privées porteuses de projets intéressants et différents. Il est rappelé que ce projet est une démarche tournée vers le développement durable qui va également dans le sens du Grenelle de l'Environnement II.**

**Suite aux diverses explications apportées à l'assemblée, cette décision de principe est acceptée à l'unanimité.**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 10 – 03- 13

**SPORT ET LOISIRS**  
**PISCINE G. Vallerey**

**« MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL  
ENTRE VAL D'AMBOISE ET LA VILLE D'AMBOISE »**

**Le Conseil de la Communauté**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition,  
Vu l'avis de la commission Finances et Personnel du 11 Mars 2010,  
Vu l'avis favorable de la CAP du 27 Avril 2010,  
Vu le rapport présenté,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'adopter la proposition du Président de mise à disposition de personnel entre la communauté de communes Val d'Amboise et la ville d'Amboise, pour les agents suivants :

- Madame Anne BIGOT : Educateur APS 2<sup>nde</sup> classe titulaire à mi-temps, du 5 Juillet au 29 Juillet 2010 : mise à disposition totale sur une fonction de M.N.S, sur la base de 17h30 hebdomadaires.

- Madame Brigitte TABUTEAU : Adjoint Administratif 2<sup>nde</sup> classe titulaire, du 26 Juin au 30 Juin 2010 et du 2 Août au 30 Août 2010 : mise à disposition totale sur une fonction de caissière et hôtesse d'accueil, sur la base de 38h hebdomadaires.

- Monsieur Bruno ASSELIN : Adjoint Technique 2<sup>nd</sup>e classe titulaire, du 21 Juin au 04 Juillet 2010 et du 02 Août au 29 Août 2010 : mise à disposition partielle, sur une fonction d'Agent technique, sur la base de 33h45 hebdomadaires.

**Article 2 :** De dire que la ville d'Amboise remboursera à Val d'Amboise le montant des rémunérations des agents (traitement principal et régime indemnitaire, et des charges sociales, les congés payés acquis pendant la période, et s'il y a lieu les heures supplémentaires effectuées).

**Article 3 :** Les dispositions relatives à cette mise à disposition seront incluses dans les conventions individuelles établies entre les deux collectivités.

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibération n° 10 – 03 - 14

**SPORT ET LOISIRS**  
**PISCINE G. Vallerey**

**« MISE A DISPOSITION DE MATERIEL  
ENTRE VAL D'AMBOISE ET LA VILLE D'AMBOISE »**

**Le Conseil de la Communauté**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition,  
Vu l'avis de la commission Finances et Personnel du 11 Mars 2010,  
Vu le rapport présenté,

**Décide**

**Article Unique :** D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de matériel relatif à la piscine entre la ville d'Amboise et la Communauté de Communes Val d'Amboise.

**Après étude du projet de convention présenté, il est décidé de modifier l'article 6 « Montant de la redevance d'usage ».**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 2

**Madame Tournier rappelle que tous les élus sont invités au concert de la classe d'orchestre intercommunale le 29 mai prochain à Limeray.**

Le Président

Claude COURGEAU

Transmis au Préfet le  
Reçu par le Préfet le  
Affiché ou notifié le  
Acte exécutoire  
Le Président,